

**DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE NANTES
COMMUNE DE SAINT JEAN DE BOISEAU**

ARRETE N° 2022/AR-T102

Arrêté portant autorisation de travaux et réglementation de la circulation et du stationnement rue du Moulin Rothard

Le Maire de la Commune de St Jean de Boiseau

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1, L-2212.1 et s et L 2213.2,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I « *signalisation temporaire* » approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,

VU la demande présentée par l'entreprise PHILIPPE ET FILS, Les Relandières, RN 23, 44850 Le Cellier, (philippeetfils@philippe-et-fils.fr)

CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

SUR PROPOSITION de la directrice du pôle sud-ouest, Nantes Métropole,

ARRETE :

ARTICLE 1 – En raison de travaux d'électricité rue du Moulin Rothard, la circulation sera interdite sauf riverains, services de secours, cars de transports scolaires et camions de collecte des déchets, et le stationnement sera interdit au droit et en face des travaux sauf véhicules de chantier. La circulation sera réglée et alternée par panneaux de type BK 15 – CK 18 rue Jean Bertreux. Les travaux auront lieu entre le 30 novembre et le 07 décembre 2022. La déviation se fera par la rue du Pellerin, la rue du Clos Roux, la rue des Petites Landes, le chemin du Surchaud et la rue des Picarderies.

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la directrice du pôle sud-ouest, Nantes Métropole, Monsieur le Chef de Gendarmerie du Pellerin sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Pellerin
- Madame la Présidente de Nantes Métropole (pôle sud-ouest)
- L'entreprise PHILIPPE ET FILS

Fait à Saint Jean de Boiseau, le 24 novembre 2022
Le Maire,
P. PRAS

